



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de Boé régulièrement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni le 30 septembre 2024 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale LUGUET, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Subvention exceptionnelle EBBE
Thème : Finances
Service : Finances

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise, Adjoints

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur JUDIT Jean-François (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale), Madame PERTHUIS Nicole (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric),

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

RAPPORTEUR : Florence BASSI

I - Exposés des motifs

I - Exposés des motifs

Par délibération du 2 juillet 2024, le conseil municipal a délibéré pour octroyer à l'EBBE une subvention de 28 000€.

Le club de football boétien s'est prononcé, début 2024, pour la fin du groupement jeunes avec le SUA Football. Cette situation a généré de nouveaux frais.

Le président de l'EBBE a fait part à madame le maire des difficultés rencontrées par le club et l'a sollicitée pour une subvention exceptionnelle de 5 000€ pour la saison en cours.

II - Considérants et références juridiques

Vu la demande présentée par le président de l'association EBBE,

Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à l'UNANIMITÉ

ACCORDER : une subvention exceptionnelle de 5 000€ à l'association sportive EBBE – Entente Boé Bon-Encontre Football.

PRÉCISER : que les crédits sont disponibles à l'article 65748/30 du budget primitif 2024.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

M. Frédéric SAINT-BÉAT

Mme Pascale LUGUET